

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Kaouthar Benameur, Laurent Remy, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
David Saussol	Pouvoir à David Ros
Alexis Midol-Monnet (arrivée à 20 h37)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Hervé Dole	Pouvoir à Anne-Charlotte Benichou
Albert Da Silva	Pouvoir à Frédéric Henriot
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Philippe Villette
Louis Leroy	Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillet

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 25
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Laurent Remy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-46 – JEUNESSE – PARTICIPATION COMMUNALE A L'ABONNEMENT DE LA CARTE IMAGINE'R

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2016-04-0004 du Conseil départemental en date du 25 janvier 2016,

Vu l'avis de la Commission de la Vie de la Cité du 15 mai 2023,

Considérant les conditions d'accès et les services proposés par l'abonnement « Imagine'R scolaire » et « Imagin'R étudiant » qui permettent de se déplacer sur l'ensemble du réseau des transports en commun Ile de France 7j/7,

Considérant les conditions d'accès pour les collectivités au contrat « tiers payant » du Groupement d'intérêt Economique COMUTITRES, agissant pour le compte d'OPTILE et de la RATP et de la SNCF, pour gérer et attribuer les abonnements du dispositif « Imagine R » dont la carte « Imagine'R scolaire »,

Considérant la volonté de la commune de maintenir son soutien financier annuel pour l'année scolaire 2023-2024,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Maintient** le soutien financier de la ville aux abonnements de la « carte Imagine'R scolaire » pour les élèves orcéens de la 6^e à la Terminale à hauteur de 80 €.
- **Maintient** le soutien financier de la ville aux abonnements de la « carte Imagine'R étudiant» pour les étudiants
- **Précise** que cette aide aux étudiants sera répartie comme suit : 50€ pour les non-boursiers, 80€ pour les boursiers des échelons 0 bis à 3, 100€ pour les boursiers des échelons 4 à 7.
- **Précise** que cette aide est attribuée aux étudiants orcéens de moins de 25 ans
- **Précise** que les pièces justificatives suivantes devront être présentées lors de la demande d'aide financière :
 - carte d'étudiant de l'année scolaire,
 - justificatif de domicile,
 - carte de boursier et justificatif du niveau de bourse,
 - dossier Imagin'R ou n° de dossier de la carte de transport Imagin'rR
- **Précise** que les dossiers devront être validés au Point Information Jeunesse entre le 1^{er} juillet et le 13 novembre 2023
- **Autorise** le Maire ou son représentant, à signer tous les documents relatifs au renouvellement de cette prise en charge.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

13 0 MAI 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

13 0 MAI 2023